



**AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES**

**Budget primitif**  
Délibération n°AGO-2021-02

**Date de convocation :** 28 janvier 2021

**Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY**

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Vu le CGCT et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.5511-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité des institutions locales ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale n°1 en date du 13 novembre 2020 relative aux modalités d'organisation d'une réunion en visioconférence ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale n°2 du 13 novembre 2020 relative à la constitution de l'Agence ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 18 décembre 2020 approuvant une convention pluriannuelle de partenariat ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et l'Agence d'une durée de trois ans et octroyant une subvention de fonctionnement de 300 000 euros ainsi qu'une subvention en nature à l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération n°5 du CA du 19 janvier 2021 approuvant la proposition de budget primitif de l'Agence

Considérant que par délibération de l'Assemblée générale du 13 novembre 2020 a été créée entre le Département et les communes ayant approuvées ses statuts, l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Considérant que l'Agence, établissement public administratif, doit adopter un budget en équilibre réel ; que la section de fonctionnement et la section d'investissement doivent être respectivement votées en équilibre ; que les recettes et les dépenses doivent avoir été évaluées de façon sincère ;

Considérant que la proposition de budget primitif vise à permettre à l'Agence de mobiliser les moyens matériels et humains afin de lui permettre d'apporter une assistance technique, juridique ou financière à ses adhérents qui le demande ;

Considérant que le Département octroie une subvention de fonctionnement de 300 000 euros à l'Agence ainsi qu'une subvention en nature de 345 500 euros au titre des moyens matériels et humains ;

Considérant que la délibération n°04 du 19 janvier 2021 du Conseil d'administration a fixé le montant des cotisations des adhérents de l'Agence ;

Considérant que compte-tenu de la charge d'activité, l'Agence envisage, à termes, 11 postes pour l'exécution de ses missions ; qu'il est envisagé de créer six emplois au sein de l'Agence, de procéder au recrutement de six agents et de prévoir les fonds nécessaires au budget ;

Considérant que le budget de l'Agence est géré par le payeur départemental au moyen de la nomenclature M52 ; que le fonctionnement de l'Agence s'appuie sur les personnels et infrastructures du Département conformément à la convention pluriannuelle de partenariat ;

Considérant que le budget proposé se compose comme suit :

- Dépenses :
  - o Frais généraux : 218 335 euros ;
  - o Frais de personnels : 348 000 euros ;
  
- Recettes : les recettes de l'Agence sont constituées des cotisations forfaitaires des adhérents sur la base de strates de populations des collectivités adhérentes, le Département cotise à hauteur de 0,20 euros par habitant. Ces cotisations (communes et Département) sont fixées par délibérations du CA n°04 du 19 janvier 2021 et s'établissent à 266 335 euros ;  
Les subventions sont versées par les adhérents et notamment au titre de la convention pluriannuelle de partenariat qui prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 300 000 euros versée par le Département ;

Considérant la proposition du Conseil d'administration relative au budget primitif figurant en annexe ;

Vu le rapport de synthétique et ses annexes, et après avoir entendu l'exposé, l'assemblée générale,

Décide :

- 1) D'approuver le projet de budget primitif en dépenses et en recettes tel que figurant en annexe 1 de la présente délibération ;
  
- 2) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Ont participés au vote :

Charles-Ange GINESY, Xavier BECK, Sophie DESCHARENTRES, Gérald LOMBARDO, Michel ROSSI, Michelle SALUCKI, Anne SATTONNET, Bernard BAUDIN, Anthony SALOMONE, Vincent GIOBERGIA, Jean-Claude MARTIN, Sébastien OLHARAN, Jocelyne BARUFFA, Gilbert TAULANE, Monique GIRAUD-LAZARRI, Dominique TRABAUD, Michèle BELLERY, Guy MAUNIER, Georges TOSSAN, Marino CASSEZ, Marc MALFATTO, Jean-Paul DAVID (ayant également reçu pouvoir de Danielle CHABAUD), Jean THAON, Denise LEIBOFF, Jean-Pierre CASTIGLIA, Cyril PIAZZA, Marc BELVISI, Pierre CORPORANDY, Yves MEHR, Gérard MANFREDI, Philip BRUNO, Céline PIGNON, Albert FILIPPI, Jean-Claude AUTHEMAN, Ivan

MOTTET, Brigitte BRESCH, Nicole BERTOLOTTI, Arnaud PRIGENT, Thierry GRANDBOUCHE,  
Laetitia LORE, René BRIQUETTI et Jean-Marc RANCUREL, Michel CONIL.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 09 février 2021

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale  
des Alpes-Maritimes



**Charles Ange GINESY**





Annexe 1 :

	Organisme	AG06	AGENCE 06
	Budget	1	Budget Principal Agence 06
	Exercice	2021	Budget Principal Agence 06
NATURE	Propositions budgétaires BP		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Recettes-Dépenses
60218 - AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLE	7335,00	0,00	-7335,00
6161 - MULTIRISQUES	15000,00	0,00	-15000,00
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	1500,00	0,00	-1500,00
62268 - AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	165000,00	0,00	-165000,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	3500,00	0,00	-3500,00
6232 - FETES ET CEREMONIES	1500,00	0,00	-1500,00
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	20000,00	0,00	-20000,00
6248 - DIVERS	2000,00	0,00	-2000,00
6251 - VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSI	1500,00	0,00	-1500,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	0,00	0,00	0,00
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1000,00	0,00	-1000,00
64131 - REMUNERATIONS NON TIT.	348000,00	0,00	-348000,00
7473 - PARTICIPATION DEPARTEMENTS	0,00	257200,00	257200,00
7474 - PARTICIPATION COMMUNES ET INTE	0,00	9135,00	9135,00
7748 - AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNE	0,00	300000,00	300000,00
Total Fonctionnement	566335,00	566335,00	0,00
Total	566335,00	566335,00	0,00



Situation au 15 Décembre 2020 à 17:37				
	Organisme	AG06	AGENCE 06	
	Budget	1	Budget Principal Agence 06	
	Exercice	2021	Budget Principal Agence 06	
NATURE	Propositions budgétaires BP			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Recettes-Dépenses	Contribution en nature
60218 - AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLE	7 335,00	-	-	7 335,00
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	Contribution en nature	-	-	16 000,00
615221 - ENTRETIEN, REPARATIONS BATIMEN	Contribution en nature	-	-	-
6156 - MAINTENANCE	Contribution en nature	-	-	-
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	Contribution en nature	-	-	-
6161 - MULTIRISQUES	15 000,00	-	-	15 000,00
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	1 500,00	-	-	1 500,00
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR CL DE RA	Contribution en nature	-	-	242 000,00
62268 - AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	165 000,00	-	-	165 000,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	3 500,00	-	-	3 500,00
6232 - FETES ET CEREMONIES	1 500,00	-	-	1 500,00
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	20 000,00	-	-	20 000,00
6248 - DIVERS	2 000,00	-	-	2 000,00
6251 - VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSI	1 500,00	-	-	1 500,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	Contribution en nature	-	-	7 000,00
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 000,00	-	-	1 000,00
62871 - REMB. FRAIS A LA COLLECTIVITE	Contribution en nature	-	-	80 500,00
<i>Mise à disposition de matériel informatique, reprographie et téléphonie</i>	Contribution en nature			25 000,00
<i>Mise à disposition de mobilier</i>	Contribution en nature			7 000,00
<i>Mise à disposition de véhicules</i>	Contribution en nature			13 500,00
<i>Soutien des services supports (Finances, RH, Informatique, logistique)</i>	Contribution en nature			20 000,00
<i>Création et suivi plateforme numérique</i>	Contribution en nature			15 000,00
64131 - REMUNERATIONS NON TIT.	348 000,00	-	-	348 000,00
7473 - PARTICIPATION DEPARTEMENTS	-	257 200,00	-	257 200,00
7474 - PARTICIPATION COMMUNES ET INTE	-	9 135,00	-	9 135,00
7748 - AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNE	-	300 000,00	-	300 000,00
Total Fonctionnement	566 335,00	566 335,00	-	-
Total	566 335,00	566 335,00	-	345 500,00
Dépenses Effectives de l'Agence 06		911 835,00		